



INFORMATIONS PRATIQUES

CONGRÈS FÉDÉRAL d'AVIGNON

du Mardi 15 au Jeudi 17 Mars 2022

« *Petit Louvre* »

23 Rue Saint Agricol

84000 Avignon





CONGRÈS FÉDÉRAL 2022

PROGRAMME

MARDI 15 MARS 2022

12h00 Déjeuner buffet au Petit Louvre
13h30 Émargement
14h00 Début des travaux
17h00 Rallye découverte du centre
d'Avignon
19h30 Dîner au « Carré du Palais »

MERCREDI 16 MARS 2022

9h00 Émargement
9h30 Début des travaux
12h00 Déjeuner au Petit Louvre
14h00 Reprise des travaux
18h00 Temps libre
20h00 Dîner de gala avec soirée
dansante – Espace Jeanne Laurent

JEUDI 17 MARS 2022

9h00 Émargement
9h30 Début des travaux
12h00 Déjeuner au Petit Louvre
14h00 Départ des congressistes

CONGRÈS FÉDÉRAL 2022

Procédure d'inscription

La procédure d'inscription est la suivante :

- 1- La section ou le syndicat vérifie que le tableau des effectifs envoyé par la Fédération est conforme à la réalité de ses adhérents sur les trois dernières années (2019 à 2021) et donc que le nombre de délégués au congrès est exact et conforme à l'article VII des statuts.
- 2- En cas de différence, pour les sections, il faut prendre contact avec Sandrine Merveille (06.59.56.03.99 – sandrine.merveille@unsa.org) et pour les syndicats avec Didier Billot (07.50.51.41.62 – didier.billot@creditmutuel.fr)
- 3- La section ou le syndicat détermine les personnes qui la ou le représenteront.
- 4- Le responsable remplit et renseigne les deux tableaux (en PJ) et les retourne sur le mail : contact@agence-po.com .Pour tout renseignement, il faut prendre contact avec l'organisation : Tél. : 04 90 27 10 53 - de 9 à 12h et de 14 à 17h.
- 5- **Les inscriptions doivent être faites avant le Samedi 19 février 2022.**
- 6- Une confirmation des inscriptions avec les coordonnées de l'hôtel sera adressée au responsable de la délégation **avant le 05 mars 2022.**

L'hôtellerie est assurée par deux Hôtels Mercure d'Avignon situés à moins de 5 minutes l'un de l'autre :

- Hôtel Mercure Pont d'Avignon – 2 rue Ferruce – 84000 Avignon
- Hôtel Mercure Centre Palais des Papes – 1 rue Jean Vilar – 84000 Avignon

La répartition des chambres sera gérée par l'organisation du congrès ; dans la mesure du possible, les délégations seront regroupées sur le même hôtel.



CONGRÈS AVIGNON 2022

15 - 17 Mars 2022

Prise en charge des frais

La Fédération prend en charge les frais de déplacement liés au congrès selon les procédures :

- **SNCF**

Remboursement du Billet 2^{ème} classe sur présentation de l'original du titre de transport ou à défaut d'un justificatif (e-billet, facture, ...).

Au-delà de 3 h de trajet aller la première classe est autorisée.

Si le tarif 1^{ère} classe proposé est inférieur ou égal au tarif 2^{ème} classe, la 1^{ère} classe est autorisée indépendamment du temps de trajet sur justificatif du différentiel (capture d'écran par exemple).

L'usage des taxis est donc proscrit ou du moins non pris en charge sauf accord express dérogatoire.

- **AVION**

Le recours à l'avion est autorisé dès que le temps de voyage « Aller en train » dépasse 4h30. Le remboursement du billet d'avion se fait sur présentation du billet original ou à défaut d'un justificatif (e-billet, facture, ...).

- **VOITURE**

L'indemnité kilométrique est fixée à 0,456 € (barème fiscal 2021 - 3cv). Le covoiturage est vivement conseillé.

Tous les frais (location de véhicule, essence, stationnement, péage, etc.) sont remboursés sur présentation des justificatifs originaux.

Les amendes pour infraction aux règles en vigueur (code de la route, stationnement, etc.) demeurent à la charge exclusive de la personne les ayant générées.

Chaque demande de remboursement devra être accompagnée de la copie de la carte grise du véhicule utilisé.

Le mode de transport à privilégier est toujours le moins cher, étant entendu qu'il doit être compatible avec un temps de trajet raisonnable

Les frais personnels sont à régler en direct. Toute commande doit être payée directement à l'hôtel ou au restaurant.



CONGRÈS AVIGNON 2022

15 - 17 Mars 2022

Informations Pratiques



- ✓ Le Congrès de la Fédération bénéficie **d'un label CEFU** (2022-03019) ; De fait, pour ceux qui veulent bénéficier d'un CFESSES (Congés Formation Economique Social Environnemental Syndical), il faut aller sur le site du CEFU pour réaliser votre inscription. Pour rappel, le CFESSES permet de bénéficier d'une absence avec maintien de la rémunération ; vous devez faire la demande d'autorisation d'absence auprès de l'employeur **avant le 15/02/2022**.

- ✓ Pour bénéficier de tarifs SNCF intéressants, faites vos réservations par avance. Pour arriver à la Gare Avignon centre, il faut prendre une navette qui fait la jonction entre TGV Avignon et la Gare Avignon Centre.

- ✓ Le Congrès Fédéral se déroule à Avignon Centre : À partir de la Gare Avignon Centre, tous les lieux sont accessibles à pied :
 - Salle de Congrès : **Petit Louvre** - 23 Rue Saint Agricole - 84000 Avignon
 - Hôtels :
 - **Hôtel Mercure Pont d'Avignon** – 2 rue Ferruce – 84000 Avignon
 - **Hôtel Mercure Centre Palais des Papes** – 1 rue Jean Vilar – 84000 Avignon
 - Dîners :
 - Mardi soir : **Carré du Palais** – 1 Place du Palais – 84000 Avignon
 - Mercredi Soir : **Espace Jeanne Laurent** – 21 rue pente Rapide – 84000 Avignon

Le Congrès est dépendant des conditions sanitaires et à ce titre il sera soumis à l'ensemble de contraintes légales. A ce jour, il sera soumis au Pass Sanitaire voire au Pass Vaccinal. Les gestes barrières seront certainement d'actualité. Merci de bien vouloir les respecter dans l'intérêt de tous.